



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 13-2015 - Séance du 28 septembre 2015- Orale

Dimensionnement de la zone à bâtir

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le service cantonal du développement territorial (SDT) a avisé la Municipalité par la lettre du 29 juin 2015 que le bilan des réserves à bâtir pour notre commune, hors du centre, excède les besoins des 15 prochaines années.

Par conséquent, le SDT a confirmé la nécessité de réviser notre plan général d'affectation dans les plus brefs délais afin de redimensionner la zone à bâtir. A ce sujet, une directive du Conseil d'Etat, accompagnée d'un guide au dézonage, sera publiée cet automne, précisant le délai imparti pour réaliser cette tâche.

Il est encore précisé que pour les communes dont une planification est en cours, l'intégration de la thématique du redimensionnement de la zone à bâtir est impérative.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
A. Bovay

Le Secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 14 septembre 2015

M. Dominique Epp, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal